

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	35	46

**N° 77/2019**

**OBJET : Fixation des tarifs pour la livraison de repas au personnel de la CCBA**

**L'an deux mille dix-neuf et le 11 avril à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** M. Denis BEZIAT donne procuration à M. Joël CAZAJUS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M<sup>me</sup> Danielle TENZA, M. Michel COURTIADÉ à M. Claude DIDIER, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M. Serge DEMANGE, M<sup>me</sup> Catherine MONIER à M. Serge BAURENS, M<sup>me</sup> Sabine PARACHE à M<sup>me</sup> Nadia ESTANG, M. Pascal TATIBOUET à M<sup>me</sup> Annick MELINAT, M. Bernard TISSEIRE à M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO.

**ABSENTS :** Monsieur Jean DELCASSE.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur René AZEMA, Vice-Président en charge des finances, rappelle que la communauté de communes propose à son personnel la livraison de repas par le biais de la cuisine centrale. Il ajoute que la CCBA doit en fixer le tarif et rappelle la délibération n° 21/2019 du conseil communautaire du 5 février 2019 fixant ce tarif à 4,27 € par repas.

Il précise que ce service de livraison de repas est basé sur un marché de service. Le nouveau marché ayant été signé en février pour un démarrage de la prestation au 1<sup>er</sup> mars 2019, il convient de fixer le nouveau tarif. Monsieur le Vice-Président propose de fixer le tarif à 4,01 € par repas.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le tarif de livraison de repas au personnel de la communauté de communes à 4,01€ par repas,

**CHARGE** Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de ce nouveau tarif.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS